

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 2007/787/CE du Conseil du 29 novembre 2007 relative à la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 317 du 5 décembre 2007)

La publication de la décision 2007/787/CE est annulée.

Rectificatif à la décision MPUE/3/2007 du Comité politique et de sécurité du 30 novembre 2007 relative à la nomination du chef de mission/commissaire de police de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) en Bosnie-et-Herzégovine

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 329 du 14 décembre 2007)

Page 3 de couverture, dans le sommaire, et page 63, dans le titre de la décision:

au lieu de: «Décision MPUE/3/2007 du Comité politique et de sécurité du 30 novembre 2007 relative à la nomination du chef de mission/commissaire de police de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) en Bosnie-et-Herzégovine»,

lire: «Décision MPUE/1/2007 du Comité politique et de sécurité du 30 novembre 2007 prorogeant le mandat du chef de mission/commissaire de police de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) en Bosnie-Herzégovine».

Rectificatif à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République démocratique de São Tomé e Príncipe et la Communauté européenne

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 205 du 7 août 2007)

Page 40, protocole, article 2, au paragraphe 1:

au lieu de: «d'un montant spécifique de 1 105 000 EUR par an»

lire: «d'un montant spécifique de 110 500 EUR par an»
